## PERSONNELS CONCERNÉS PAR LES FORMATIONS ASH PREMIER DEGRÉ

## • Enseignants non spécialisés

- Enseignants nouvellement nommés sur un poste ASH
- Enseignants engagés dans la formation CAPPEI année N
- Enseignants engagés dans une formation MIN (bi-départementale) : grande difficulté scolaire mathématiques
- Directeurs ayant une ULIS dans leur école.
- Enseignants de l'école accueillant un nouveau dispositif UEEA
- Enseignants engagés dans la formation CAPPEI année N-1
- Enseignants accueillant des élèves inscrits dans le trouble du spectre autistique
- Néo-directeurs

## • Enseignants spécialisés

- Enseignants coordonnateurs d'ULIS premier degré et second degré
- > Enseignants des RASED
- Psychologues de l'Éducation nationale
- Enseignants référents
- > Enseignants de SESSAD
- > Enseignants en ESMS
- Enseignants du CASNAV